

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question posée par le député de Grey-Bruce, je dirai que nous le ferons dès que mon honorable ami et les autres nous permettront de passer à la question suivante. Nous pourrions alors discuter des pensions de vieillesse. Quand nous discuterons des pensions de vieillesse, ce sera une autre preuve que le parti qui a fait plus dans ce domaine qu'aucun autre...

Des voix: Règlement.

L'hon. M. Martin: ...aura l'occasion de poursuivre son œuvre.

M. Winkler: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'espère que les citoyens âgés du Canada n'auront pas à attendre deux années pour en voir la mise en œuvre.

L'hon. M. Martin: Je l'espère.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cela ne ressemblait pas à une question supplémentaire.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à propos de la réponse qu'a donnée le premier ministre suppléant. C'est une réponse bien connue, car le premier ministre lui-même répond de cette façon. La question était la suivante: Quand allez-vous inscrire cette mesure au *Feuilleton*?

L'hon. M. Martin: Si mon honorable collègue veut une réponse franche, nous le ferons dès que lui et les autres collaboreront avec le gouvernement pour liquider les travaux de la Chambre (*Applaudissements*)

L'hon. M. Starr: Maintenant, il nous sera difficile de collaborer autant qu'avant.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant aurait-il l'obligeance de nous dire quelle disposition du Règlement empêche d'inscrire une question au *Feuilleton* parce qu'on est en train de débattre une autre question? (*Applaudissements*)

L'hon. M. Pickersgill: La question est litigieuse.

L'hon. M. Martin: Aucune disposition du Règlement ne l'empêche, mais la question est purement litigieuse.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre demandait une opinion juridique ou une interprétation du Règlement.

M. Knowles: Le règlement ne renferme aucune disposition semblable.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre suppléant si, eu égard à sa récente déclaration que nous devrions tâcher d'en terminer avec les affaires publiques, il n'aurait pas mieux valu rester deux ou trois semaines de plus avant d'ajourner l'été dernier? Nous aurions abattu de la besogne si nous étions restés ici.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question est hypothétique.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ALLÉGATION CONCERNANT LA PARTICIPATION CANADIENNE À L'EXÉCUTION DE PRISONNIERS DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le 7 octobre, comme en fait foi la page 8438 du *hansard*, j'ai soulevé le cas des deux membres des forces armées allemandes qui étaient passés du côté des Anglais et qui ont été par la suite exécutés. Le ministre a donné une réponse qu'on peut voir à la page 8510 du *hansard* du 11 octobre. Le ministre a-t-il l'intention de modifier cette réponse, vu les déclarations qui ont été faites par le major Oliver Mace, et aussi par le major J. D. Pierce, de Port Coquitlam, les deux ayant été commandants de compagnie dans les *Seaforth Highlanders*?

Vu les déclarations de ces deux officiers, y a-t-il un fondement à ce que le professeur McWhinney avait dit sur la question et le ministre ne ferait-il pas une nouvelle enquête pour clarifier une situation au sujet de laquelle il avait répondu tout d'abord qu'il n'y avait aucun fondement à ces insinuations? Le ministre se propose-t-il de tirer cette question au clair? Qui s'occupe présentement d'une nouvelle enquête et quand la Chambre et le pays peuvent-ils avoir une version authentique, même si on la donne avec repentir? (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demande au ministre: quelles sont les intentions du gouvernement? Va-t-il s'en tenir à sa première déclaration ou va-t-il la modifier?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il est très difficile de déterminer la nature exacte de la question de mon très honorable ami.

Le très hon. M. Diefenbaker: Êtes-vous en train d'étudier l'affaire?